

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
DES BOUCHES-DU-RHONE  
Arrondissement d'Arles

MAIRIE  
DE  
BOULBON  
13150

Code Postal : 13150

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du SAMEDI 21 MARS 2026

Le vingt-et-un mars deux mille vingt-six à 11 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie, sous la présidence de Monsieur Jérémie BECCIU, Maire.

**Présents :**

BECCIU Jérémie, Maire.

AMY Renée, BENEDETTI Gilbert, BERTRAND Thierry, BURAVAND Jean-Paul, BURAVAND Valérie, BURAVAND Julien, CATILLON Vincent, DEFIANAS Anne-Laure, DURBESSON Audrey, MAFFEI Pascal, MARTINO Clémentine, PAGOT Annie, PAONE Nathalie, POUSSIN Patrick, ROCHE Jean-Louis, SOLINAS Alexandra, TEISSEDE Christine.

**Absents excusés :** GILLES Sacha (Pouvoir donné à BURAVAND Julien).

Mme SOLINAS Alexandra a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur Jérémie BECCIU, Maire, expose qu'en application de l'article L.2122.2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoint au Maire sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Ce pourcentage donne pour la Commune un effectif maximum de cinq adjoints.

Il propose en conséquence au Conseil d'user de la faculté donnée par l'article susvisé et de déterminer pour la durée du mandat le nombre de postes d'adjoint.

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Par 19 voix POUR ; 0 ABSTENTIONS ; 0 voix CONTRE.

CONSIDERANT que la bonne marche des différents services municipaux nécessite la nomination de cinq adjoints.

DECIDE de créer pour la durée du mandat du Conseil Municipal, cinq postes d'adjoint au Maire conformément aux dispositions de l'article L.2122.2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Ainsi délibéré en séance publique, les jour, mois et an susdits,  
et ont signé au registre les membres présents.**

Le Secrétaire de séance :

Le Maire :



Extrait certifié  
conforme au registre  
des délibérations.

Fait à BOULBON,  
le 23/03/2026.  
Le Maire,



NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	19

**Objet de la délibération  
N°45/2026**

Détermination du nombre  
d'adjoints à élire.